

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à huis clos à la salle municipale, le **mardi 6 avril 2021** à compter de **19 h 25**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Madame Carole Plamondon, conseillère  
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
  - 6.1 Revenus
  - 6.2 Dépenses
7. Dépôt de documents
  - 7.1 Dépôts des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
  - 7.2 Accompagnement stratégique pour la gestion des matières résiduelles - Reddition de comptes
  - 7.3 Bilan annuel - Aréna régional
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
  - 8.1 Avis de motion: Règlement #383-2021 abrogeant le règlement #375-2020 relatif à la tarification des services municipaux
9. Fourniture de services de distribution d'eau potable et d'égout à la Municipalité de Deschailons-sur-St-Laurent
10. Fonds d'Aide au Développement du Milieu - Modification de la convention de partenariat avec la Caisse Desjardins
11. Protocole d'entente sur l'insalubrité des habitations avec le CIUSSS
12. Renouvellement 2021 - Assurances générales
13. Balayage de rue 2021
14. Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales (PAVL - ERL)
15. Schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour
16. Sécurité civile
  - 16.1 Montant à verser au SSIRMRCB concernant la sécurité civile, fin du mandat de StraTJ
  - 16.2 Acquisition d'un système d'alerte et de notification de masse
17. Concours Plaisirs d'hiver de Loisir Sport Centre-du-Québec
18. Appui - Unis pour la Faune
19. Rapport des élus
20. Correspondances
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

54-04-21

## 2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos.

Qu'étant donné la coupure du service internet du *Centre de services scolaire de la Riveraine* (fournisseur Internet de la municipalité) empêchant la tenue d'un enregistrement audio, le procès-verbal non adopté soit publié sur le site internet de la municipalité.

**ADOPTÉE**

55-04-21

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jason Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

56-04-21

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 9 mars 2021 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

## 6. FINANCES

### 6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 220 944.19 \$ incluant les revenus de perception.

57-04-21

### 6.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

*Mars 2021*

- FOURNISSEURS: 187 438.95 \$
- SALAIRES: 25 731.88 \$

**ADOPTÉE**

## 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

58-04-21

### 7.1. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, la firme Groupe RDL dépose le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 tel que préparé par la firme Groupe RDL.

**ADOPTÉE**

### 7.2. ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - REDDITION DE COMPTES

La directrice générale présente sa reddition de comptes dans le dossier d'accompagnement stratégique pour la gestion des matières résiduelles.

### 7.3. BILAN ANNUEL - ARÉNA RÉGIONAL

Les documents en lien avec la rencontre annuelle du comité consultatif de l'aréna qui a eu lieu le 9 mars dernier, à laquelle M. Richard Paris a assisté, sont déposés.

## 8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

59-04-21

### 9. FOURNITURE DE SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT À LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de rencontre tripartite entre la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent, les propriétaires de la Ferme Imaro S.E.N.C. et la Municipalité de Parisville a été déposée à la séance du conseil du 9 mars dernier, afin de discuter de leur besoin en eau découlant de la construction d'une étable laitière dans le rang Saint-Charles (résolution 2021-03-060);

CONSIDÉRANT QU'avant de donner suite à cette demande, le comité responsable de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées a tenu une rencontre afin de dresser un portrait de la situation actuelle quant à la fourniture de services de distribution d'eau potable et d'égout à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent et que plusieurs points importants et déterminants ont été ciblés dans le cadre de la présente demande de branchement;

- La capacité de production d'eau potable de nos installations actuelles est toujours la même qu'auparavant. Le P-2 est le seul et unique puits en fonction. Le P-1 sera désaffecté au terme de nos travaux de réfection de la station de pompage puisque nos efforts de réhabilitation sur ce puits n'ont pas donné les résultats escomptés et c'est à la suite de ces travaux que nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il nous fallait entreprendre la construction d'un nouveau puits dans le but de sécuriser l'approvisionnement en eau potable à nos citoyens. Les travaux de construction et les essais de pompage sont actuellement en cours et une demande de CA sera déposée dans les prochains mois simultanément à la confection de plans et devis pour la réfection complète de la station de pompage. Ce n'est que lorsque nous aurons procédé à la réfection de la station que le nouveau puits P-3 entrera en fonction. C'est donc à ce moment que nous pourrions confirmer si notre capacité de production a augmenté. De plus, il est à noter que cela ne changera en rien les débits d'exploitation maximum recommandés par notre firme d'hydrogéologues.

- Une projection des besoins d'alimentation en eau et égout de chacune des municipalités devra être mise sur pied afin d'évaluer l'impact sur nos installations ainsi que la consommation s'y rattachant. Suite au rationnement prolongé de la consommation de l'eau potable qui est survenue au courant de l'été 2020 et aux sécheresses de plus en plus fréquentes, il est d'autant plus important de s'attarder à la consommation d'eau actuelle et future de la population. La Municipalité de Parisville tient à pouvoir répondre positivement à de nouvelles demandes résidentielles à court terme et est également en processus de développement résidentiel et commercial dans un avenir rapproché. Dans les prochaines semaines, afin de tracer ce portrait, il a été convenu que nous communiquions avec les entreprises locales (fermes et commerces de Parisville) afin de connaître leurs besoins futurs en termes de consommation d'eau potable. Certains projets agricoles en plusieurs phases ont d'ailleurs déjà été autorisés et nous devons tenir compte de ceux-ci. Une projection sur 5 à 10 ans sera également mise sur pied concernant les nouvelles demandes résidentielles en lien avec de nouveaux développements. Il est important que la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent effectue le même exercice sur son territoire quant aux possibilités de nouveaux branchements au réseau d'aqueduc et d'égout de Parisville. Nous pourrions ensuite évaluer ensemble les options qui s'offrent à nous dans un esprit de saine coopération intermunicipale et de mutualisation de nos actifs.

- Pour être en mesure d'offrir des services de distribution d'eau potable et d'égout à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent, et ce, de façon efficace et réglementaire, une entente intermunicipale de fourniture de services doit être signée par les deux parties. La signature d'une telle entente est essentielle pour statuer d'un fonctionnement logique et équitable envers les contribuables de nos municipalités qui bénéficient du réseau. Pour ce faire, la municipalisation des réseaux privés sera indispensable. Également, pour satisfaire aux exigences du Code municipal (art. 569 et suivantes), une tarification à la consommation doit être instaurée, passant par l'implantation de compteurs d'eau.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'informer la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent :

- Que la capacité de production d'eau potable de nos installations actuelles est toujours la même qu'auparavant;
- Qu'une projection (sur une période de 5 à 10 ans) des besoins d'alimentation en eau et égout de chacune des municipalités doit être mise sur pied afin d'évaluer l'impact sur la capacité de nos installations;
- Qu'une entente intermunicipale de fourniture de services doit être mise sur pied et signée par les deux parties.

En conclusion et en considération des différents aspects mentionnés ci-haut, la Municipalité de Parisville maintient sa décision rendue par la résolution 32-03 20 et ne donnera pas suite à la demande de rencontre tripartite. Cependant, la Municipalité de Parisville veut œuvrer activement à faire cheminer le dossier de la fourniture de services de distribution d'eau potable et d'égout à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent, souhaite le faire dans la collaboration et l'entraide mutuelle et dans les meilleurs délais possibles.

**ADOPTÉE**

60-04-21

**10. FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES JARDINS**

Considérant la modification suivante apportée à l'article 2 de la Convention de partenariat avec la Caisse Desjardins concernant notre demande de soutien financier au Fonds d'aide au développement de milieu;

*2. Obligation de la caisse*

*En considération des avantages qui lui sont accordés par la Municipalité, La Caisse s'engage à lui verser une somme de 50 000 \$ (cinquante mille dollars) payable **selon les modalités suivantes : à raison de 25 000 \$ par année pendant 2 ans, soit un premier versement au printemps 2021 et à la date d'anniversaire de la présente convention en 2022.***

*Le texte en gras sera remplacé par:*

*en un seul versement, lorsque les travaux de la phase 2, tel qu'indiqué dans le formulaire de demande d'aide financière, auront été réalisés ou complétés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver la modification au projet de convention de partenariat proposé par la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne et d'autoriser monsieur Maurice Grimard, maire, à signer la convention afin d'avoir accès à l'aide financière confirmée.

**ADOPTÉE**

61-04-21

**11. PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'INSALUBRITÉ DES HABITATIONS AVEC LE CIUSSS**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Suite à la demande de Mme Maude-Amie Tremblay du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le 17 mars dernier, le maire ainsi que la directrice générale ont signé, au nom du conseil municipal, l'entente sur l'insalubrité des habitations tout comme chacune des municipalités de la MRC de Bécancour. Ce protocole a été présenté aux élus lors de la séance de travail du 15 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

62-04-21

## 12. RENOUVELLEMENT 2021 - ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit revoir ses protections en assurances générales pour le renouvellement de l'année 2021 concernant certains aspects:

- **Protection cyberrisques:** conçue pour protéger les municipalités lorsque celles-ci sont victimes d'intrusions informatiques et couvre notamment les frais pour répondre à un incident ayant affecté la protection des renseignements personnels, les pertes liées à une interruption des activités, les frais de cyber extorsion, les frais pour restaurer leurs actifs numériques, et plus encore! Il existe 4 options (A-B-C-D). Voir proposition en pièce jointe. Vous y retrouverez les diverses options et les garanties liées à chacune. L'option A coûte 500\$, l'option B 1000\$, et si jamais vous voulez l'option C ou D, je pourrais référer à l'assureur.

- **Avenant C-21:** depuis 2004 et l'adoption de la loi C-21 qui modifie le Code criminel, il est possible d'accuser une personne morale, ses dirigeants et ses administrateurs s'ils omettent de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un accident sur les lieux de travail. Voici les diverses options si jamais vous désirez ajouter l'avenant C-21 ;  
Les montants de garantie sont de 100 000\$ par sinistre et de 250 000\$ par période d'assurance OU 250 000\$ par sinistre et de 250 000\$ max, par année. La prime pour cet avenant varie entre 1000 et 1500\$.

- **Évaluation professionnelle des bâtiments par un évaluateur agréé :**  
Les avantages octroyés par la MMQ suite à une évaluation :  
i. L'obtention d'un rabais de 10 % de la prime en bâtiment/contenu pendant 7 ans à compter de la date de l'évaluation professionnelle.  
ii. Le coût de reconstruction garanti jusqu'à 110 % du montant d'assurance.  
Le bâtiment doit être assuré à 100 % de la valeur de l'évaluation pour profiter de ces avantages.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De ne pas procéder à l'ajout de la protection cyberrisques pour le renouvellement des assurances générales pour l'année 2021 de la municipalité de Parisville.

De valider avec notre conseiller juridique les impacts de la loi C-21 avant de prendre une décision à ce sujet.

De procéder à l'évaluation professionnelle des bâtiments par un évaluateur agréé.

**ADOPTÉE**

63-04-21

## 13. BALAYAGE DE RUE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, des trottoirs, des stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif de:

Service de balayage de la piste piétonnière et trottoirs	255.00 \$
Service de balayage de la piste cyclable	180.00 \$
Service de balayage des routes 265 et 226 (à 100%)	1330.00 \$
Service de balayage des rues et stationnements	1105.00 \$
Transport de la machinerie	100.00 \$
Service de transport du sable avec camion-benne et homme pour travail manuel avec balai mécanique et souffleur	860.00 \$

CONSIDÉRANT QUE nous estimons un prix forfaitaire de 3 830\$ plus les taxes applicables pour effectuer le balayage;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat de balayage de rues, incluant la route 265 et 226, des stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à Entreprises Édouard Paquette.

**ADOPTÉE**

64-04-21

**14. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL - ERL)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 34 150\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

65-04-21

**15. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Bécancour a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 septembre 2009 et est entré en vigueur le 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

**ADOPTÉE**

## **16. SÉCURITÉ CIVILE**

66-04-21

### **16.1. MONTANT À VERSER AU SSIRMRCB CONCERNANT LA SÉCURITÉ CIVILE, FIN DU MANDAT DE STRATJ**

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du devis des consultants de la Firme StraTJ, qui avaient été mandatés en juillet 2019 pour l'élaboration du plan des mesures d'urgence en sécurité civile est maintenant terminé;

CONSIDÉRANT l'ajout de 1 exercice de table, des copies de plan de mesures d'urgence supplémentaires et divers crédits provenant d'ajustements en cours d'application;

CONSIDÉRANT les frais pour les rencontres de travail du comité de sécurité civile pour la suite de la mise en place du plan de mesures d'urgence régional;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives reçues;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est de 37 776\$ réparti en 11 parts égales, le total est de 3 434.20\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la somme de 3 434.20\$ soit versée au SSIRMRCB selon les pièces justificatives reçues.

**ADOPTÉE**

67-04-21

### **16.2. ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION DE MASSE**

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile a recommandé de procéder à l'évaluation des différents fournisseurs de systèmes d'alerte et de notifications de masse;

CONSIDÉRANT QUE le comité a mandaté les 11 directions générales du regroupement régional en sécurité civile de la MRC de Bécancour accompagné par M. Sébastien Demers afin de comparer différents systèmes d'alerte et de notifications de masse;

CONSIDÉRANT QU'il a été discuté au comité de sécurité civile et que le choix s'est arrêté sur CITAM;



CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB fera l'achat du logiciel de CITAM;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition et le 1er frais annuel seront partagés entre les 11 municipalités en parts égales pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels récurrents seront, par la suite, à même le budget du SSIRMRCB et seront répartis par la quote-part;

CONSIDÉRANT QUE les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs et ce dès la première année de mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est évalué à 16 234\$ pour l'acquisition et à 1 112\$ pour les frais annuels ce qui représente 1 576.90\$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville transmettra les coordonnées des citoyens et autorise CITAM à utiliser celles-ci afin de les entrer dans la base de données ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville réserve la somme de 1 576.90 \$ pour l'acquisition du système d'alerte et de notifications de masse de CITAM et que le SSIRMRCB fasse la répartition de la facturation en parts égales pour les 11 municipalités participantes et que les frais annuels subséquents soient répartis selon la quote part.

Que les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs et ce dès la première année de mise en place.

Que CITAM ait accès aux coordonnées des citoyens afin de les entrer dans la base de données.

**ADOPTÉE**

68-04-21

**17. CONCOURS PLAISIRS D'HIVER DE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a remporté un montant de 1 000\$ dans le cadre d'un tirage au hasard du concours *Plaisirs d'hiver* organisé par Loisir Sport Centre-du-Québec suite à l'inscription de notre patinoire sur le site [agendaloisir.ca](http://agendaloisir.ca);

CONSIDÉRANT QUE le 1 000\$ doit servir à l'achat de matériel en lien avec l'activité physique;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver un projet d'amélioration des installations sportives du terrain de jeu, par le marquage de jeux au sol et l'amélioration de la sécurité des jeunes (support à vélos) dans le stationnement en y affectant le montant de 1000\$ remporté via le concours Plaisirs d'hiver de Loisir Sport Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE**

69-04-21

**18. APPUI - UNIS POUR LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( RTLB );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité de Parisville appuie l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE**

## 19. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

## 20. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

## 21. VARIA

Nil.

## 22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

70-04-21

## 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 21h12 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 mai 2021.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. Maurice Grimard, maire**

---

**Mme Dominique Lapointe, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**